



Membres en exercice :	27
Membres présents :	15
Suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	
Abstention :	

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 25 Mai 2018, suite à la convocation du 17 mai, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, SABAS Sydney, VALLUET Odette, (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur MORVAN Philippe*), OPET Ghislaine (*Procuration à Odette VALLUET*), MICHALON Irmine. (2^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, conseillers municipaux)

Sont absents : APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonnette, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Gladys MOUILA

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le **28/05/2018**

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE de l'Ecole Jules ANNEROSE de Riflet

Exposé des motifs

Madame le Maire expose au Conseil qu'au titre de la mission de la collectivité en matière d'enseignement primaire, il est d'usage d'aider les coopératives scolaires.

Elle rappelle les principaux objectifs de la coopérative :

- Créer, développer chez les élèves l'esprit de cohésion.
- Améliorer le cadre de vie scolaire.
- Accroître l'efficacité des méthodes d'enseignement.
- Mettre en œuvre des projets coopératifs

La subvention attribuée est fonction à 80% de l'effectif total de l'établissement et à 20% de l'effectif des classes enfantines.



N° d'affichage : SEC/2018/004

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Mai 2018

Il est proposé d'allouer à la Coopérative de l'école **Jules ANNEROSE de Riflet**, une subvention de **sept cent cinquante cinq euros (755,00 €)**

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 18/02/17 en date du 23 Mars 2018 portant adoption du Budget Principal 2018,

Vu l'avis émis par la Commission financière réunie le jeudi 17 Mai 2018,

Considérant le rôle prépondérant que jouent les coopératives scolaires ;

Considérant la nécessité de les accompagner dans l'intérêt des enfants des écoles primaires de la commune,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE

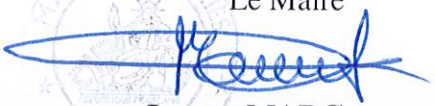
Article 1 : D'ALLOUER une subvention de **sept cent cinquante cinq euros (755,00 €)** à la Coopérative de l'école **Jules ANNEROSE de Riflet**.

Article 2 : DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Madame le Maire et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **28 Mai 2018**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC